



Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Première Commission

17^e séance

Judi 1^{er} novembre 2012, à 15 heures

New York

Président : M. Percaya (Indonésie)

La séance est ouverte à 15 h 40.

Les membres de la Commission observent une minute de silence.

Hommage aux victimes de l'ouragan Sandy

Le Président (*parle en anglais*) : Je suis sincèrement heureux et ravi de retrouver les membres de la Première Commission après le passage tragique de l'ouragan Sandy. Témoins de l'horreur, des terribles pertes en vies humaines et des destructions massives de biens et d'infrastructures provoquées par cette catastrophe naturelle, nous avons tous été touchés d'une façon ou d'une autre.

Ceux dont les proches ont été directement frappés par la tragédie sont dans nos pensées et nos prières. Au nom de toutes les délégations, je tiens en particulier à exprimer nos plus sincères condoléances aux Gouvernements et aux peuples des États-Unis, d'Haïti, de Cuba et des autres pays qui ont subi de plein fouet cette tragédie. Chaque jour sur nos écrans de télévision, nous pouvons voir la détresse de ceux qui sont directement touchés, et nous prions pour eux. Je sais que je parle au nom de toutes les délégations en affirmant qu'ils ne sont pas seuls dans cette épreuve.

J'invite toutes les délégations à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire de ceux qui ont perdu la vie dans cette catastrophe.

Points 86 à 102 de l'ordre du jour (suite)

Décision sur tous les projets de résolution et de décision soumis au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : L'ouragan Sandy, dans sa furie, nous a fait prendre un retard supplémentaire de trois jours. Il nous faut tous coopérer pour trouver un moyen viable de conclure nos travaux dans le peu de temps qu'il nous reste. Je ne doute pas que nous ayons ensemble la volonté et les moyens d'y parvenir.

Pour commencer, nous allons essayer de trouver une méthode innovante et créative pour accélérer notre examen des questions thématiques restantes et de tous les projets de résolution ou de décision soumis au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale, ainsi que la phase de prise de décisions, qui est essentiellement une phase de vote.

Avant de poursuivre, j'informe la Commission que le Conseil spécial du Secrétaire général pour le changement, nommé depuis 2012, m'a fait savoir qu'il nous rejoindra aujourd'hui vers 16 heures pour

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



présenter à la Commission le rôle que l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche jouera à l'avenir. À son arrivée, nous écouterons son exposé, après quoi nous poursuivrons ensuite nos délibérations. Avec l'assentiment des membres, je prévois de consacrer environ 15 minutes à un échange de questions/réponses.

Comme je l'avais annoncé à notre dernière séance, jeudi 25 octobre, la Commission était censée entendre à sa séance suivante les points de vue des organisations non gouvernementales (ONG) sur les questions à son ordre du jour. Conformément à la pratique établie, la Commission aurait dû consacrer jusqu'à la moitié d'une séance à cet effet. Il me plaît d'indiquer à la Commission que les représentants des ONG concernées m'ont informé, qu'étant donné les répercussions de l'ouragan Sandy et le temps ainsi perdu pour la Commission, ils se proposaient de renoncer à leur droit de faire oralement des déclarations ou des exposés. À la place, ils ont accepté de remettre une copie papier de leurs déclarations respectives afin qu'elles soient distribuées dans la salle et de ne prendre chacun la parole devant la Commission que pendant une minute.

Je tiens à les remercier tous pour leur coopération exemplaire et leur compréhension de la situation extrêmement difficile dans laquelle se trouve la Commission en ce moment. Je dois également souligner que cet arrangement est une mesure prise à titre extraordinaire, due aux circonstances extraordinaires que nous connaissons malheureusement actuellement. Aussi ne constitue-t-elle en aucun cas un précédent.

L'autre question urgente que je voudrais aborder a trait à la liste des orateurs pour le groupe de questions sur les armes classiques ainsi que les autres groupes de questions. Au total, environ 100 orateurs doivent encore prendre la parole. En temps normal, quatre séances au moins seraient nécessaires pour que tant d'orateurs puissent s'exprimer. Malheureusement, nous ne disposons pas de tout ce temps, puisqu'il faut prévoir quatre autres séances pour la prise de décisions.

Comme pour les déclarations des ONG, les circonstances extraordinaires auxquelles doit faire face la Commission supposent que des mesures extraordinaires soient également prises sur la question de la liste des orateurs restants.

À cet égard, après consultation avec les autres membres du Bureau, je voudrais proposer, dans l'intérêt de la Commission et avec l'appui, l'assentiment et la compréhension des membres, ce que j'appellerais la

« formule Sandy ». Selon cette formule, les délégations inscrites pour prendre la parole sur les groupes de questions indiqueraient, en une minute, qu'elles acceptent de ne pas faire de déclaration orale ou de ne pas donner lecture de la version intégrale de leur discours et qu'à la place, elles remettront une version papier des déclarations qu'elles ont préparées afin qu'elles soient publiées sur le site Web de la Première Commission, QuickFirst.

Au cours de cette prise de parole d'une minute, elles pourront préciser si elles souhaitent présenter un projet de résolution ou de décision. Cette mesure est bien entendu elle aussi une mesure extraordinaire dictée par des circonstances particulières et elle ne constituerait en aucun cas un précédent.

Les membres le savent sans doute, le Secrétariat n'a pas été épargné par l'ouragan Sandy, qui a gravement endommagé une grande partie du réseau informatique, notamment le système eDoc pour le traitement des documents, qui n'est que partiellement réparé. C'est pourquoi les délégations qui ont des modifications à apporter à leurs projets de résolution sont invitées à le faire par oral.

Pour faire en sorte que la Commission soit en mesure d'utiliser au mieux le temps qui lui reste et accélère ses travaux afin de clore la session à la date prévue pour que les représentants qui doivent rentrer dans leur capitale respective puissent le faire sans trop de retard, je propose que nous entamions la phase de prise de décisions dès demain. Pour faciliter ce processus, nous commencerons par nous prononcer sur les projets de résolution qui traditionnellement font l'objet d'un consensus à la Commission. Le secrétariat va distribuer la liste des projets de résolution plus tard dans la journée.

Les membres le savent, en vertu du règlement intérieur, les délégations ont le droit de prendre la parole pour expliquer leur position avant ou après le vote en Commission ou à l'Assemblée générale. Là aussi, compte tenu du temps très réduit qu'il reste à la Commission après le passage de l'ouragan Sandy, je demande aux délégations qui souhaitent expliquer leur position de bien vouloir envisager de le faire à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera les rapports de la Première Commission.

Pour être sûr que toutes les délégations comprennent bien la manière dont nous procéderons pour la prise de décisions, le secrétariat de la Commission

a préparé un document de travail, semblable à celui distribué les années précédentes, qui rappelle les grandes règles gouvernant la prise de décisions sur les projets de résolution. Ce document sera mis en ligne sur QuickFirst et sera également distribué dans la salle sous peu. Je demande aux membres de bien vouloir s'assurer qu'ils en obtiennent un exemplaire.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Vasiliev (Fédération de Russie) (*parle en anglais*) : Si nous devons présenter les projets de résolution et faire nos déclarations, sommes-nous censés le faire dans les langues officielles? Seront-elles mises en ligne sur le site Web QuickFirst, par exemple, dans mon cas en russe, où seront-elles interprétées par le Service responsable et mises à la disposition de tous les membres qui ne parlent pas le russe?

Le Président (*parle en anglais*) : Je demande au Secrétaire de la Commission de prendre la parole pour répondre.

M. Cherniavsky (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : Malheureusement, tout le postulat de QuickFirst repose sur l'idée que les documents sont distribués dans une seule langue, car nous n'avons pas les ressources, dans la gestion du site Web, pour les traduire dans toutes les langues officielles. Elles ne seraient donc disponibles que dans les documents officiels.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Vasiliev (Fédération de Russie) (*parle en anglais*) : Avec cette explication, je crains que certaines délégations ne trouvent incommode de présenter leurs projets de résolution seulement en anglais, puisque leurs déclarations ont déjà été rédigées dans les langues officielles de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire de la Commission.

M. Cherniavsky (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : En ce qui concerne l'interprétation, elle sera assurée en salle dans toutes les langues officielles. Les délégations sont donc libres d'utiliser l'une des langues officielles de l'ONU pour présenter les projets de résolution. Nous parlions en l'occurrence des documents affichés sur le site QuickFirst. C'est la seule limite que nous ayons.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Moktefi (Algérie) : Après votre exposé, Monsieur le Président, nous voudrions quelques clarifications à propos des changements que vous voulez initier et qui ont des répercussions sur le processus de la Première Commission. Il existe habituellement une tradition, que nous suivons, mais en raison des perturbations dues à l'ouragan Sandy, nous comprenons que vous soyez préoccupé par la logique du déroulement du processus.

Toutefois, votre proposition, selon laquelle nous nous prononcerions dès demain sur certains projets de résolution, nécessite des clarifications car nous pensons que les États membres ne sont pas encore prêts à cette éventualité du fait que l'étape concernant les débats thématiques n'a pas été complètement achevée. Par conséquent, nous voyons, dans une anticipation des choses, quelques risques de perturber fondamentalement le processus.

Nous comprenons parfaitement que certaines délégations ont des représentants parmi nous qui doivent rejoindre Genève le plus tôt possible. C'est une contrainte qui ne devrait pas influencer sur le processus d'examen de la Première Commission. Toutes les délégations sont représentées et donc devraient logiquement, malgré toutes les perturbations, suivre le processus naturel et traditionnel que la Première Commission a l'habitude d'effectuer. Bouleverser cet état de choses est porteur de risques et il y a l'éventualité que nous ne puissions pas maîtriser ce processus.

Ma suggestion est de garder les choses comme elles sont, c'est-à-dire de poursuivre la partie du débat thématique jusqu'à la fin et d'entamer la phase de décision sur les projets de résolution. Il est possible de raccourcir la partie consacrée au débat thématique en priant les délégations, comme vous l'avez fait, de faire preuve de retenue en limitant leurs déclarations au maximum à une minute. Cette manière de faire pourrait accélérer le processus tout en respectant son organisation, qui veut qu'il y ait des étapes logiques avant de parvenir à la phase finale, celle de la décision sur les projets de résolution.

En tant que délégation de l'Algérie, nous pouvons accepter votre proposition mais voulons toutefois vous alerter que si l'on commence à perturber nos séances par un mélange de votes et de résolutions, tout risque à

la fin d'être bouleversé. Je crois comprendre qu'il a été pris note de ma préoccupation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Cuba.

M^{me} Ledesma Hernández (Cuba) (*parle en espagnol*) : Notre délégation comprend les efforts que vous nous encouragez à consentir, Monsieur le Président, afin que nous essayions de poursuivre nos travaux malgré les contretemps temporels et matériels dus à l'ouragan Sandy. Notre délégation s'associera au consensus auquel nous parviendrons ici en ce qui concerne la décision qui sera prise pour nos débats thématiques et la manière d'adapter de façon optimale le temps qui nous est alloué pour ce faire.

Cependant, nous sommes en revanche préoccupés par la phase d'adoption des projets de résolution car nous n'avons pas compris clairement l'explication donnée quant aux éventuelles déclarations générales et explications de vote qui sont toujours faites au moment de l'adoption des projets de résolution. Dans cette phase précise de nos travaux, nous voudrions en effet demander que l'on revienne à une démarche plus proche de la pratique habituelle car, si nous n'avons pas compris clairement la procédure proposée quant aux explications de vote, nous considérons toutefois que cette partie de nos travaux à la Commission est importante car elle permet à un grand nombre de délégations d'expliquer la raison de leur vote.

Le Président (*parle en anglais*) : Si je n'ai pas été très clair dans mon explication, je voudrais préciser de nouveau la formule envisagée pour nos débats.

Avant toute chose, je tiens à remercier les délégations de l'Algérie et de Cuba de leurs observations, que je comprends.

Je voudrais qu'il soit très clair qu'il n'est pas dans les intentions de la présidence de contrôler le processus de débat sur les groupes de questions. Ce que nous allons faire, une fois que nous nous serons entendus sur cette formule, c'est revenir au groupe de questions 4, au titre duquel environ 44 orateurs sont inscrits sur la liste. Je vais demander à chacun de ces orateurs de parler une minute. J'aviserais les délégations devant prendre la parole que leur déclaration complète sera mise en ligne sur le portail Web QuickFirst. Bien sûr, cette déclaration sera également reprise dans le communiqué de presse publié à l'issue de la séance.

Lorsque nous aurons épuisé la liste d'orateurs au titre du groupe 4, j'inviterai la Commission à passer aux groupes 5,6 et 7. Une fois achevée la liste d'orateurs pour tous les groupes, nous procéderons à la prise de décision sur les projets de résolution précédemment adoptés par consensus. Je ne suis pas certain que nous soyons en mesure de terminer toute la liste des orateurs sur les groupes 4 à 7 aujourd'hui. Après avoir consulté les membres du Bureau, j'ai l'intention, une fois que nous serons arrivés au terme de la liste des orateurs au titre des différents groupes – peut-être aujourd'hui ou demain, nous ne savons pas encore, mais selon toute vraisemblance, ce sera plutôt demain –, d'inviter la Commission à se prononcer sur les projets de résolution qui étaient habituellement adoptés par consensus. Je demanderai également au Secrétariat de communiquer ces projets de résolution aux membres. Le Secrétariat demandera également à chaque auteur de ces projets de résolutions si un projet de résolution particulier est prêt à faire l'objet d'une décision.

Telle est la situation et c'est le plan que je propose à la Commission.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants pour qu'ils fassent des observations.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous comprenons très bien vos préoccupations, Monsieur le Président, et votre souhait de terminer notre travail de la meilleure façon possible. Mais la nature a eu son mot à dire. Ma délégation appuie les déclarations faites par les représentants de l'Algérie et de Cuba.

Nous sommes préoccupés par toute modification de la pratique établie et de la façon dont la Première Commission fonctionne. Nous ferons montre d'une certaine souplesse. Si nous avons bien compris, bien que nous n'en soyons pas sûrs, le Bureau doit tenir une réunion en vue de prolonger la période de travail de tous les comités en raison de la suspension des travaux des Nations Unies à New York pendant trois jours. Nous allons donc faire preuve d'une certaine souplesse, mais nous tenons à dire que ce sont des circonstances exceptionnelles et que, à l'avenir, nous ne pourrions pas accepter les mesures que nous prenons aujourd'hui comme si elles constituaient le mécanisme et la pratique habituels de la Première Commission.

M^{me} Mehta (Inde) (*parle en anglais*) : Je parlerais moins longtemps que la minute à laquelle nous avons droit. Je veux seulement dire que je soutiens totalement et sans réserve l'approche très souple et accommodante

que vous avez proposée, Monsieur le Président, afin que nous terminions nos travaux. Je pense que c'est vraiment la voie à suivre.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je pense qu'il est certainement juste de dire que ce sont des circonstances exceptionnelles et que la proposition que vous, Monsieur le Président, avez faite est la meilleure voie à suivre dans ces circonstances.

J'ai écouté très attentivement les déclarations faites jusqu'ici. J'ai trouvé qu'elles font toutes montre de flexibilité face à la proposition qui a été avancée. Je suppose donc que personne n'a fait objection. Je suggère que, pour ne pas perdre encore plus de temps, nous avançons désormais rapidement conformément à ce que vous avez proposé, Monsieur le Président.

M. Najafi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens à dire brièvement que nous appuyons pleinement cette proposition. Nous comprenons qu'il s'agit d'une situation extraordinaire qui n'est pas normale et ne saurait constituer un précédent. Nous appuyons pleinement cette proposition.

M. Simon-Michel (France) : Au nom de la France et de la Finlande, je tiens à dire que nous appuyons pleinement cette proposition.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais encore une fois rappeler qu'aucun d'entre nous n'est satisfait de la situation actuelle. Nous aurions aimé être dans une meilleure position. Mais, encore une fois, je dois souligner que cela ne changera pas la pratique de la Première Commission. Cela ne devrait pas servir de précédent pour les prochaines sessions de la Première Commission. Encore une fois, nous sommes confrontés à une situation extraordinaire et, de ce fait, nous devons adopter des mesures extraordinaires.

Je remercie les membres pour leur compréhension, leur souplesse et leur coopération.

Puis-je considérer que la Commission accepte de continuer conformément à la procédure que j'ai proposée aujourd'hui pour accélérer nos travaux?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Comme je l'ai dit plus tôt, nous avons l'honneur de recevoir l'Ambassadeur Kim Won-soo venu parler à la Commission du rôle futur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Au nom de la Commission, je tiens à le remercier très sincèrement d'avoir bien voulu nous faire

un exposé sur cette importante question. Je lui donne maintenant la parole pour sept minutes.

M. Kim Won-soo (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée d'informer la Première Commission sur l'idée de consolider les entités impliquées dans les services de recherche, de formation et de bibliothèque dans l'ensemble du système. Je tâcherai d'être très bref, de parler moins de sept minutes, afin de pouvoir mieux interagir avec les membres de la Commission.

Comme tous les membres de la Commission le savent, nous disposons actuellement de sept entités de recherche et de gestion des connaissances à travers le monde, y compris l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Il s'agit de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, de l'UNIDIR et de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social à Genève. Nous avons également l'École des cadres des Nations Unies et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, à Turin (Italie), la Bibliothèque Dag Hammarskjöld à New York et la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève. L'idée est de créer une synergie afin que ces entités puissent fournir un meilleur service dans tous les domaines de la connaissance et des services d'apprentissage aux États Membres et à d'autres pays.

Bien que toutes ces entités exercent magnifiquement leurs mandats, ces jours-ci nous sommes confrontés au défi commun d'assurer un niveau de financement approprié pour chacune d'entre elles. Nous devons améliorer notre niveau d'engagement avec le monde extérieur afin de consolider ces sept entités sous un toit mondial consolidé pour fournir aux États Membres et à tous les intéressés un seul portail d'accès. L'essence de la réforme proposée est de créer une structure globale grâce à laquelle nous nous assurerons que ces sept entités conservent leur indépendance matérielle et l'image qu'elles ont développée au cours des deux dernières décennies. Cette nouvelle entité n'est pas destinée à observer toutes les entités chargées de la gestion des connaissances requises par le système, mais aura plutôt pour objectif de faciliter la cohérence de ces fonctions en indiquant clairement ce qui se fait déjà. Elle compléterait également d'autres entités existantes pour répondre aux besoins sans faire double emploi et sans interférer avec leur travail.

Nous sommes à un stade très précoce du développement de nos idées. Actuellement, nous sommes

engagés dans un processus de consultations participatives avec toutes les entités, y compris l'UNIDIR, de sorte que nous aurons amplement l'occasion d'interagir avec les États Membres, en particulier les membres de la Première Commission, sur les détails du plan avant de finaliser notre proposition et de la soumettre aux États Membres l'année prochaine très probablement et non pas cette année. Nous continuerons à collaborer avec les membres de la Première Commission et à les informer des progrès que nous faisons avec le Directeur, le personnel et le Conseil consultatif de l'UNIDIR.

Nous allons consacrer le mois de novembre à ces activités. Je pense qu'à ce moment-là nous aurons plus de détails sur la nouvelle structure, les relations de l'UNIDIR avec la nouvelle entité et les moyens de préserver et d'améliorer les mécanismes de recrutement du personnel, les rapports hiérarchiques et les mécanismes de financement. Le but est de faire en sorte que les entités puissent recevoir plus de fonds car, vu le contexte économique international actuel, elles sont toutes confrontées au même problème, à savoir la diminution des contributions financières des États Membres. Par conséquent, nous devons trouver de nouveaux moyens qui permettront à toutes les entités de bénéficier d'une source de financement stable et d'avoir des relations claires avec les différents départements du système basés à New York, Genève et ailleurs.

Sur ce, je vais conclure mes observations afin de disposer de plus de temps pour le dialogue avec les membres de la Commission.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément aux méthodes de travail de la Commission, je vais à présent suspendre la séance pour permettre à la Commission d'avoir un débat interactif dans un cadre informel.

La séance, suspendue à 16 h 25, est reprise à 16 h 40.

Le Président (*parle en anglais*) : Avec l'assentiment des membres, je donne maintenant la parole aux représentants des organisations non gouvernementales, qui disposent d'une minute pour s'adresser à la Commission.

Je donne la parole à la représentante de Reaching Critical Will.

M^{me} Acheson (Reaching Critical Will) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole devant

la Première Commission au nom des organisations non gouvernementales accréditées auprès du Conseil économique et social. Mon nom est Ray Acheson et je suis membre de Reaching Critical Will.

Toute notre sympathie va aux populations des Caraïbes et de la côte est des États-Unis qui ont été touchées par l'ouragan Sandy. Conscients de la situation sans précédent provoquée par cette tempête et du grand nombre de décisions importantes que la Première Commission doit encore prendre, nous avons décidé qu'il était plus judicieux de présenter nos déclarations par écrit. Des exemplaires écrits sont donc en train d'être distribués et seront bientôt disponibles sur le site www.reachingcriticalwill.org. Il convient de noter que cette situation est tout à fait inédite et qu'elle ne constituera nullement un précédent pour les réunions à venir. Nous appuyons pleinement les efforts que vous déployez, Monsieur le Président, pour veiller à ce que la Commission mène à bien les tâches essentielles inscrites à son ordre du jour cette année.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant revenir à la liste des orateurs au titre du groupe de questions 4.

M^{me} Anderson (Canada) (*parle en anglais*) : Je tiens à mon tour à manifester toute notre sympathie aux personnes touchées par l'ouragan Sandy et à vous remercier, Monsieur le Président, pour vos propositions nous ayant permis de nous remettre rapidement au travail, initiative que ma délégation appuie pleinement.

J'attire l'attention des délégations sur deux révisions minimales apportées au projet de résolution A/C.1/67/L.41, intitulé « Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires », qui a été remis au Secrétariat hier. Étant donné que les dégâts causés par le récent ouragan ont empêché le Secrétariat de publier les documents révisés, ma délégation a fourni ces changements par écrit, lesquels seront prochainement transmis à toutes les délégations par courriel et par fax.

Conformément à notre volonté que ce projet de résolution soit le résultat d'un processus transparent et ouvert, quelques changements ponctuels ont été apportés aux paragraphes 2 et 3 du texte afin de répondre aux préoccupations spécifiques soulevées par un certain nombre d'États. Aux termes des paragraphes 2 et 3, le groupe d'experts gouvernementaux serait chargé de formuler des recommandations non plus sur les

« éléments » mais sur les « aspects » susceptibles de contribuer à un traité, et le projet de résolution indiquerait de manière encore plus claire qu'avant que le mandat de ce groupe d'experts n'est pas de négocier le traité. En procédant à ces changements, nous estimons avoir réglé de manière satisfaisante certaines des questions en suspens soulevées par les délégations.

M. Gómez Camacho (Mexique) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom des auteurs du projet de résolution A/C.1/67/L.46, intitulé « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », pour présenter officiellement à la Première Commission une version oralement révisée de ce projet de texte qui vise à répondre aux dernières préoccupations des délégations. Des copies du texte révisé sont en train d'être distribuées dans la salle. Les principaux changements visent à préciser davantage le rôle et les attributions du mécanisme de désarmement et le montant des ressources disponibles pour permettre au groupe de travail à composition non limitée de s'acquitter de sa tâche.

Au troisième alinéa du préambule, nous réaffirmons le rôle et les attributions de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement définis à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Au paragraphe 2, nous précisons que le groupe de travail se réunira pendant une période maximale de 15 jours ouvrables, selon les créneaux disponibles, ce qui permettra de garantir la disponibilité des ressources. Au paragraphe 3, nous précisons que le rapport du groupe de travail doit relater la teneur de toutes les propositions pour veiller à ce que tous les points de vue soient pris en compte. Au paragraphe 4, nous prions le Secrétaire général de transmettre le rapport du groupe de travail à la Conférence du désarmement et à la Commission du désarmement. Nous ne doutons pas que ce projet de résolution oralement révisé recevra l'appui de toutes les délégations.

M. Woolcott (Australie) (*parle en anglais*) : Nous présentons toutes les condoléances de l'Australie aux populations des Caraïbes, des États-Unis et du Canada qui ont subi des pertes humaines après le passage de l'ouragan Sandy.

Monsieur le Président, votre tâche de diriger nos travaux s'est quelque peu compliquée et nous appuyons pleinement l'approche que vous avez proposée aujourd'hui. Nous avons distribué la déclaration de l'Australie. En voici l'élément principal, en moins de

60 secondes : s'agissant du traité sur le commerce des armes, en tant que coauteur, nous demeurons déterminés à parvenir rapidement à un traité vigoureux et efficace, négocié dans le cadre d'un processus juste et crédible. Tel est l'objectif visé par le projet de résolution sur le traité sur le commerce des armes cette année (A/C.1/67/L.11). L'Australie va continuer de fournir un appui financier aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique afin qu'ils puissent participer aux négociations en mars. À cela s'ajoutera la somme d'1 million de dollars que nous nous sommes engagés à verser afin de démarrer un fonds multilatéral pour aider les pays à mettre en œuvre le traité. L'Allemagne vient elle aussi de s'engager à y contribuer, et nous invitons d'autres donateurs à nous rejoindre.

Enfin, l'Australie a ratifié la Convention sur les armes à sous-munitions le 8 octobre. Nous continuons de fournir un appui au déminage dans le cadre de notre stratégie de lutte antimines et en notre qualité de Président du Groupe d'appui à la lutte antimines.

M. Aisi (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : Pour suivre l'exemple de mon collègue australien, je vais être très bref. Notre déclaration va être publiée en ligne. Pour nous comme pour lui, le point essentiel est que nous demeurons préoccupés par la prolifération des armes légères, en particulier l'utilisation et le commerce illicites de ces armes. Nous nous félicitons donc de la teneur positive du document final (voir A/CONF.192/2012/RC/4, annexes I et II) de la deuxième Conférence sur les armes légères et de petit calibre, qui s'est tenue récemment sous la présidence de l'Ambassadrice Joy Ogwu, du Nigéria. Tout dernièrement, nous avons pu remettre notre deuxième rapport sur l'état de mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Nous sommes également en train d'élaborer une loi sur la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. À cet égard, nous tenons à remercier nos partenaires, en particulier l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, les États-Unis, le Forum des îles du Pacifique et le Groupe du fer de lance mélanésien, du travail qu'ils accomplissent.

Enfin, nous demeurons préoccupés par l'issue des récentes négociations sur un traité sur le commerce des armes, et nous espérons vivement reprendre avec les autres délégations le travail à cet égard.

M^{me} Liufalani (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, en réponse à votre proposition très originale, que nous appuyons

pleinement, la Nouvelle-Zélande distribuera la version intégrale de sa déclaration sur les armes classiques et demandera à ce qu'elle soit également publiée sur le site Web QuickFirst.

En plus des positions de la Nouvelle-Zélande sur les armes légères et de petit calibre, les armes à sous-munitions et les mines terrestres, notre déclaration précise également sa position sur ce qu'elle considérerait comme un résultat satisfaisant s'agissant du traité sur le commerce des armes, qui est l'une des plus grandes priorités de mon gouvernement. Nous considérons que nous n'aurons pas réussi si nous aboutissons à un traité qui ne fait pas grand-chose à part consacrer le statu quo ou qui regorge de lacunes ingénieuses mais très préoccupantes. Nous aurons réussi, en revanche, si nous parvenons à un traité offrant une véritable chance de contribuer de manière significative à notre sécurité collective. La Nouvelle-Zélande est déterminée à travailler avec toutes les parties prenantes pour atteindre cet objectif.

M. Jerman (Slovénie) (*parle en anglais*) : Comme il s'agit de la seule occasion où la délégation slovène participera au débat thématique cette année, j'aimerais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission.

Je voudrais exprimer mes condoléances aux victimes de l'ouragan Sandy dans les différents pays que vous avez cités plus tôt, Monsieur le Président.

Nous approuvons la « formule Sandy » que vous nous avez proposée, et nous voudrions que le Secrétariat distribue notre déclaration aux délégations.

M^{me} González Román (Espagne) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions tout d'abord présenter nos condoléances à tous les pays frappés par le récent ouragan.

Monsieur le Président, ma délégation vous sait gré des efforts que le Secrétariat et vous-même déployez et elle appuie la formule que vous avez proposée pour trouver une issue face aux circonstances particulières dans lesquelles nous nous trouvons. En conséquence, la délégation espagnole renonce à prononcer la déclaration qu'elle avait prévu de faire à la présente séance et annonce qu'elle en fournira le texte pour qu'il soit publié sur le site Web QuickFirst et distribué dans cette salle.

M^{me} Resch (Finlande) (*parle en anglais*) : Je serai très brève. Il est clair que nous avons besoin d'urgence de normes mondiales pour réglementer le

commerce des armes. Nous avons besoin d'un solide traité sur le commerce des armes qui soit juridiquement contraignant. Nous devons également nous attaquer au commerce illicite et à l'accumulation excessive d'armes légères et de petit calibre. Nous sommes également heureux d'annoncer que la Convention d'Ottawa est entrée en vigueur en Finlande le 1^{er} juillet.

Une version papier de notre déclaration sera distribuée dans la salle de conférence. Elle sera également publiée sur le site Web de la Première Commission.

M. Najafi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation joint sa voix à tous ceux qui ont présenté leurs condoléances aux populations touchées par l'ouragan.

Je remettrai la version intégrale de ma déclaration sur les armes à sous-munitions et les armes classiques au Secrétariat pour qu'il en soit tenu compte dans le communiqué de presse qui sera publié.

Je voudrais simplement, dans le peu de temps dont je dispose, faire une observation au sujet du traité sur le commerce des armes : l'éventuelle reprise de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes ne peut donner de bons résultats que si les délégations sont pleinement respectées et autorisées à mener de véritables négociations et à se prononcer sur toutes les questions par consensus, et seulement si la même importance est accordée à toutes les propositions.

M. Atienza De Vega (Philippines) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous appuyons les efforts que vous déployez pour réorganiser les travaux de la Première Commission et nous nous joignons à tous les orateurs pour exprimer notre solidarité aux populations ayant subi des pertes humaines et matérielles suite au passage de l'ouragan.

Les Philippines restent déterminées à mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous appelons tous les États en mesure de le faire à fournir une assistance pour prévenir le transfert illicite d'armes. Nous réitérons notre appel aux États qui fabriquent des armes, auxquels incombe la responsabilité particulière d'imposer des restrictions légales, afin qu'ils endiguent le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

Nous continuons d'espérer être en mesure de reprendre nos travaux relatifs à un traité sur le commerce des armes, indispensable à la réglementation du commerce des armes classiques. Nous appuyons donc le projet de résolution A/C.1/67/L.11, intitulé « Traité sur le commerce des armes », qui prévoit la convocation d'une nouvelle conférence en mars 2013. Nous devons y faire preuve de souplesse afin de pouvoir atteindre nos objectifs. Nous ne pouvons nous permettre d'échouer à nouveau dans la négociation d'un traité sur le commerce des armes.

Comme il a été demandé, nous remettrons la version intégrale de notre déclaration afin qu'elle puisse être mise à disposition sur le site Web de la Première Commission.

M. Gaspar da Silva (Portugal) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre à toutes les expressions de condoléances à l'égard des victimes de l'ouragan et des pays touchés.

Ma déclaration concorde naturellement avec celle qui a été prononcée au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/67/PV.14), et je serai donc très bref.

Ma délégation voudrait en fait souligner seulement deux points. Premièrement, en ce qui concerne la Convention sur les armes à sous-munitions, ouverte à la signature en 2008 et entrée en vigueur en 2010, nous considérons que les armes à sous-munitions frappent sans discrimination cibles militaires et populations civiles, et qu'elles causent des souffrances intolérables et continuent de faire des victimes de nombreuses années après la fin des conflits dans lesquels elles sont employées. C'est pourquoi le Portugal est si préoccupé par les informations rapportées récemment selon lesquelles elles ont été employées par les forces syriennes, ce que nous condamnons fermement.

S'agissant du deuxième point, nous voudrions dire que nous sommes tout à fait favorables à la conclusion rapide d'un solide traité sur le commerce des armes, comme l'a demandé l'Assemblée générale. Le Portugal considère qu'une dernière conférence diplomatique devrait être brièvement convoquée le plus rapidement possible. Nous considérons également que le projet présenté par le Président le 26 juillet reste la meilleure base de négociation et la seule qui permette de mener rapidement ce processus à bien.

C'est pourquoi le Portugal se portera coauteur du projet de résolution A/C.1/67/L.11, intitulé « Traité

sur le commerce des armes », en espérant que ce texte bénéficiera de l'appui qu'il mérite à la Commission.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous voudrions nous aussi présenter nos condoléances eu égard aux victimes de l'ouragan Sandy.

La version intégrale de notre déclaration sera disponible sur QuickFirst et au fond de la salle.

Nonobstant le pouvoir de destruction massive des armes nucléaires, ce sont les armes classiques qui alimentent les conflits et déstabilisent États et sociétés. Il est paradoxal que les armes qui propulsent et font durer les conflits proviennent de zones jouissant, elles, de la paix.

Alors que nous engageons maintenant des efforts pour reconvoquer la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, il est indispensable d'examiner aussi bien la variable offre que la variable demande de l'équation des armes classiques. Nous devons élaborer un traité concis, applicable, non discriminatoire et fondé sur un solide consensus international.

Le Pakistan a pris plusieurs mesures visant à promouvoir la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. De même, nous sommes partie à la Convention sur certaines armes classiques et à ses cinq protocoles.

M. Ružička (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais également exprimer notre solidarité à tous les pays et à toutes les personnes frappés par l'ouragan.

Compte tenu des limites de temps, et pour répondre à l'appel pressant du Président, je ne lirai pas la totalité de ma déclaration. Toutefois une version intégrale en sera distribuée et mise en ligne sur le site Web QuickFirst. Je demande aux délégations de se référer à la version complète de la déclaration de la Slovaquie lorsqu'elles évoqueront la position de mon pays sur les questions liées aux armes classiques.

Je demande également à ce que l'intégralité de la déclaration de ma délégation soit pleinement reprise dans le communiqué de presse de la séance.

M. Gujubo (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux orateurs précédents eu égard aux pays et aux personnes qui ont été frappés par l'ouragan Sandy.

Ma délégation souscrit à la « formule Sandy », proposée de manière opportune par le Président. En conséquence, la déclaration de ma délégation sera publiée sur le site Web QuickFirst.

M^{me} Wörgötter (Autriche) (*parle en anglais*) : Nous appuyons pleinement les efforts que déploie le Président afin de gérer efficacement notre temps. C'est pourquoi nous nous abstenons de lire notre déclaration sur les armes classiques, qui met l'accent sur plusieurs aspects relatifs à la protection des civils. Nous mettons cette déclaration à disposition pour qu'elle soit publiée sur le Web.

M. Noonan (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux orateurs ayant exprimé leur sympathie à tous ceux qui ont été touchés par le récent ouragan, où qu'ils soient.

Pour soutenir la démarche que vous avez préconisée, Monsieur le Président, en vue de faire avancer nos travaux, nous ne lisons pas notre déclaration, mais nous la ferons circuler par écrit.

M. Balslev (Danemark) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux condoléances qui ont été exprimées. Nous souscrivons par ailleurs à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/67/PV.14). Nous ne lisons pas notre déclaration, qui met l'accent sur le traité sur le commerce des armes, lequel, avec la convocation d'une conférence finale plus courte au mois de mars, est véritablement à notre portée. Nous publierons notre déclaration sur QuickFirst, et la ferons distribuer dans la salle.

M. Sene (Sénégal) : Nous présentons nous aussi nos condoléances aux familles des victimes de l'ouragan Sandy. Notre déclaration sera envoyée au Secrétariat afin qu'elle soit publiée sur le portail de la Première Commission. Cependant, j'aimerais quand même souligner les points forts de cette déclaration, notamment la réouverture des négociations pour un traité sur le commerce des armes qui intégrerait, entre autres, toutes les catégories d'armes classiques, y compris les armes légères et de petit calibre, les munitions et les technologies y afférentes. S'agissant de la lutte contre les mines antipersonnel, le Sénégal reste convaincu que la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa doit demeurer une priorité si nous voulons débarrasser le monde de ces engins. Enfin, le Sénégal se réjouit de l'entrée en vigueur, le 1er août 2010, de la Convention sur les armes à sous-munitions, que nous avons ratifiée le 3 juin 2011, car nous sommes convaincus que c'est

une avancée significative sur la voie de la protection des civils et du renforcement du droit international humanitaire.

M. Jang Won (Corée du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux autres orateurs pour exprimer notre sympathie à toutes les personnes touchées par l'ouragan Sandy. Je tiens à souligner brièvement deux choses. La République de Corée appuie les discussions en vue de parvenir à la conclusion d'un traité sur le commerce des armes vigoureux et juridiquement contraignant, et elle y participera activement. Ma délégation estime également qu'il faut accorder l'attention voulue au règlement du problème des activités de courtage illicites, à une plus grande sensibilisation à la menace que constitue le courtage illicite, et à la promotion des efforts internationaux menés à cette fin. Par deux fois déjà, la République de Corée a coparrainé, avec l'Australie, la résolution biennale de l'Assemblée générale sur l'action préventive et la lutte contre les activités de courtage illicites. Ma délégation invite tous les États Membres à appuyer une nouvelle fois le projet de résolution qui sera présenté à la session de cette année (A/C.1/67/L.24).

M. Gill (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres délégations et exprimer toute notre solidarité aux personnes touchées par l'ouragan Sandy. Nous tenons à remercier le Président et le Secrétariat des mesures qu'ils ont prises pour garantir le bon déroulement de la suite de nos travaux.

Depuis la session précédente de la Première Commission, plusieurs réunions importantes ont eu lieu sur les armes classiques, sous les auspices de l'ONU. Nous nous félicitons de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que de l'adoption par consensus de son document final (voir A/CONF.192/2012/RC/4, annexes I et II).

Concernant le traité sur le commerce des armes et la Conférence diplomatique qui s'est déroulée au mois de juillet à ce propos, nous pensons que, compte tenu de la complexité des questions en jeu, il n'était pas possible pour la Conférence d'adopter un texte concerté. Nous estimons qu'un travail supplémentaire demeure nécessaire et qu'un traité de ce genre, qui sera juridiquement contraignant une fois en vigueur, ne doit pas être élaboré dans la précipitation. L'Inde est disposée à s'impliquer dans la poursuite des travaux sur un traité

sur le commerce des armes pourvu que le processus et l'issue respectent le principe du consensus.

Nos vues sur les autres grandes questions relatives aux armes classiques sont formulées dans notre déclaration écrite, que nous demandons au Secrétariat de distribuer et que nous souhaitons voir mise en ligne sur le site Web QuickFirst.

Pour finir, je tiens également à nous associer à la déclaration faite par la délégation de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés sur ce sujet (voir A/C.1/67/PV.14).

M. Ovsyanko (Biélorus) (*parle en russe*) : Nous tenons à nous joindre aux délégations ayant exprimé leurs condoléances suite aux décès causés par l'ouragan Sandy.

Conformément à la proposition du Président, nous publierons le texte intégral de notre déclaration sur le site de la Première Commission. Je voudrais juste partager avec la Commission quelques éléments de cette déclaration.

En bref, nous pensons que la prolifération incontrôlée des armes classiques représente une menace pour la paix et la sécurité, et pourrait avoir de graves conséquences. À cet égard, nous appuyons les efforts visant à mettre en place un nouvel instrument international permettant de régler les grands problèmes ayant trait à cette question. Nous prenons acte des progrès intervenus pendant la Conférence pour un traité sur le commerce des armes cette année. Pour ce qui est de la poursuite des négociations sur le traité, nous pensons qu'il serait utile que ces négociations continuent de se dérouler dans le cadre de l'ONU, car c'est là la seule option possible pour parvenir à l'universalité du traité.

Nous sommes convaincus de la nécessité de poursuivre les discussions au sein de l'ONU sur la question de la maîtrise des armes légères et de petit calibre. Nous nous félicitons du document final (voir A/CONF.192/2012/RC/4, annexes I et II) sur les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Pour ce qui est de l'exécution du Programme d'action au niveau régional, nous tenons simplement à signaler le projet entrepris par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Programme de développement des Nations Unies, en collaboration avec le Biélorus, sur le renforcement des capacités en matière de gestion et de sécurisation des stocks d'armes légères

et de petit calibre, qui a été mis en œuvre avec succès grâce à l'appui financier de donateurs faisant partie des États membres de l'OSCE.

M^{me} Abdullah (Iraq) (*parle en arabe*) : J'exprime moi aussi toute ma sympathie aux personnes touchées par l'ouragan Sandy. Notre déclaration sera publiée sur QuickFirst. Nous sommes favorables à l'organisation d'une nouvelle conférence pour un traité sur le commerce des armes en mars 2013. Par ailleurs, le Parlement iraquien a ratifié en octobre la Convention sur les armes à sous-munitions.

M. Tilegen (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Étant donné votre requête, Monsieur le Président, et vu que le temps nous est compté, je tiens simplement à indiquer que notre déclaration sera distribuée dans la salle. Nous demandons qu'elle soit également publiée sur le portail QuickFirst.

M. Iyongo (République démocratique du Congo) : La République démocratique du Congo présente ses condoléances aux familles des victimes et aux États touchés par l'ouragan Sandy. La République démocratique du Congo a remis le texte de sa déclaration au Secrétariat et souhaite qu'il soit affiché sur le site QuickFirst.

C'est aussi l'occasion pour la République démocratique du Congo de soutenir le processus pour un traité sur le commerce des armes qui aura lieu en mars et de se porter coauteur du projet de résolution relatif à ce traité.

Nous remercions sincèrement l'Australie et l'Allemagne pour leur accompagnement en ce qui concerne la problématique des armes légères et de petit calibre en République démocratique du Congo.

M. Shein (Myanmar) (*parle en anglais*) : Comme beaucoup dans cette salle, mes pensées vont aux victimes de l'ouragan Sandy.

Conformément à vos instructions, Monsieur le Président, nous demandons au Secrétariat de bien vouloir publier notre déclaration sur le site Web QuickFirst.

M. Hoffman (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'exprime toutes mes condoléances aux familles des victimes de l'ouragan Sandy.

La délégation allemande avait prévu de faire deux déclarations pour présenter deux projets de résolution : l'un sur la consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement (A/C.1/67/L.37) et l'autre sur le rapport de la Conférence du

désarmement (A/C.1/67/L.33). Nos deux déclarations ont été mises en ligne sur le site QuickFirst. En outre, notre déclaration sur le rapport de la Conférence du désarmement a été envoyée par courriel à toutes les missions aujourd'hui et des copies en ont été distribuées dans la salle cet après-midi. Des copies de notre déclaration sur la consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement sont également disponibles au fond de la salle.

M. Mwinyi (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nous exprimons toute notre sympathie aux populations des États-Unis et des Caraïbes touchées par l'ouragan Sandy. Ensuite, nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir proposé de simplifier les travaux de la Commission. Moyennant quoi, nous demandons que notre déclaration soit publiée sur le site QuickFirst.

M. Salim (Kenya) (*parle en anglais*) : Nous adressons nous aussi toutes nos condoléances aux familles des victimes de l'ouragan Sandy. Nous allons nous plier à la « formule Sandy » que vous avez proposée, Monsieur le Président.

Puisque j'ai la parole, je voudrais souligner que la Conférence pour un traité sur le commerce des armes était pour nous l'occasion idéale de régler l'un des plus grands problèmes auxquels nous soyons actuellement confrontés, à savoir le transfert non réglementé des armes classiques. Il est profondément regrettable que nous n'ayons pas été capables de dépasser nos diverses craintes et suspicions et de mener la tâche à bien, une tâche dont la plupart d'entre nous, il me semble, savent qu'elle doit être accomplie. La quasi-totalité des Membres est d'accord pour dire que le commerce des armes doit absolument être mieux régulé. Les Membres sont aussi d'accord sur le fait qu'un traité sur le commerce des armes est possible. C'est pourquoi, laissons de côté les expressions de déception et de profond regret suite à ce qui est perçu comme l'échec de la Conférence, et rappelons-nous que nous avons encore à faire, que la tâche est urgente et que cette fois-ci, nous devons la mener à bien.

M. Butao (Malawi) (*parle en anglais*) : Je m'exprime au nom du Représentant permanent adjoint. Puisque c'est la première fois que nous prenons la parole, je voudrais commencer pour vous féliciter, Monsieur le Président, et vous assurer du soutien et de la coopération du Malawi. Deuxièmement, je voudrais exprimer toute ma sympathie aux personnes touchées par l'ouragan Sandy.

Nous souscrivons à la déclaration qui a été faite par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/67/PV.14). Notre déclaration, dans sa version intégrale, sera publiée sur le site Web de la Commission.

M. Idris (Érythrée) (*parle en anglais*) : Ma délégation exprime elle aussi toute sa sympathie aux personnes touchées par l'ouragan Sandy.

L'Érythrée est favorable à la proposition formulée pour faire avancer les travaux de la Commission. Notre déclaration sur les armes classiques résume les activités que nous avons entreprises pour mettre en œuvre le Programme d'action et la Convention sur les mines antipersonnel, ainsi que nos vues concernant un traité sur le commerce des armes. La version complète de cette déclaration va être publiée sur site Web de la Première Commission, QuickFirst. Nous demandons également qu'elle soit dûment reprise dans le communiqué de presse de la séance.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au groupe de questions 5, « Autres mesures de désarmement et sécurité internationale ».

M. Abdelkhalek (Égypte) (*parle en arabe*) : J'aurais aimé prendre la parole après le représentant de l'Indonésie, qui a parlé au nom du Mouvement des pays non alignés. Toutefois, compte tenu du temps limité, je voudrais dire que le Groupe des États arabes, comme toutes les délégations, présente ses condoléances à tous ceux qui ont été touchés par le cyclone Sandy.

La déclaration du Groupe des États arabes au titre du groupe 5, « Autres mesures de désarmement et sécurité internationale », affirme que les accords sont la seule façon de réglementer les questions de désarmement et de sécurité internationale. Le Groupe des États arabes exprime sa préoccupation au sujet de l'augmentation des dépenses militaires internationales et de la mise en œuvre du plan d'action adopté par la Conférence internationale sur le désarmement et le développement. Nous pensons que les organes internationaux doivent tenir compte des mesures environnementales nécessaires pour le désarmement. Enfin, nous sommes préoccupés par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication contre les intérêts d'autres pays dans les domaines militaire, économique et social. Nous appuyons les travaux des groupes d'experts gouvernementaux sur l'évolution du domaine de l'information et des télécommunications dans le cadre de la sécurité internationale.

Je suis impressionné, Monsieur le Président, par la façon dont vous conduisez nos délibérations et par votre créativité s'agissant de la formule que vous avez présentée. Nous savons également gré au Secrétariat d'avoir proposé cette nouvelle formule. Nous souhaitons que notre déclaration soit affichée sur QuickFirst.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie, qui va présenter les projets de résolution A/C.1/67/L.16, A/C.1/67/L.17, A/C.1/67/L.18 et A/C.1/67/L.20.

M. Cassidy (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. Le Mouvement tient à adresser ses condoléances à tous les pays touchés par l'ouragan Sandy. Je ne prononcerai pas l'ensemble de la déclaration du Mouvement. Nous préférons plutôt suivre la proposition du Président de faire figurer notre déclaration sur le portail Web QuickFirst et dans le communiqué de presse.

Au titre du Groupe 5, le Mouvement des pays non alignés souhaite présenter les quatre projets de résolution suivants : le projet A/C.1/67/L.16, intitulé « Effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri »; le projet A/C.1/67/L.17, intitulé « Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements »; le projet A/C.1/67/L.18, intitulé « Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération »; et le projet A/C.1/67/L.20, intitulé « Relation entre le désarmement et le développement ».

M^{me} Hong (Singapour) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole à la présente session, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau de votre nomination. Ma délégation apprécie les préoccupations exprimées par le Président et appuie pleinement la méthode qu'il se propose de mettre en œuvre pour faire progresser les travaux de la Première Commission. Par conséquent, nous ne donnerons pas lecture de notre déclaration, dont la version intégrale sera distribuée. Nous serions également reconnaissants que la version intégrale de notre déclaration soit mise en ligne sur le site Web de la Première Commission.

Ma délégation tient à souligner le plein attachement de Singapour aux objectifs du désarmement et de la non-prolifération. Nous aimerions également nous joindre à nos collègues de la Première Commission

pour transmettre nos condoléances à tous ceux qui ont été frappés par le récent ouragan.

M. Wu Jianjian (Chine) (*parle en chinois*) : Avant toute chose, la Chine souhaite s'associer aux autres délégations pour présenter ses condoléances à ceux qui ont été frappés par l'ouragan Sandy, avec qui nous sommes de tout cœur.

La communauté internationale doit faire face à l'heure actuelle au risque de l'utilisation abusive des technologies de l'information et des communications. L'une des priorités actuelles des États Membres est de préserver conjointement le caractère pacifique de l'espace informatique et de l'empêcher de devenir un nouveau champ de bataille. En vertu de cet objectif, la Chine, la Russie, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan ont déposé conjointement à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale un code de conduite international sur la cybersécurité. J'aimerais à cet égard souligner ce qui suit.

L'Organisation des Nations Unies est la seule enceinte adaptée à l'élaboration et à l'établissement de règles internationales en matière de cybersécurité. Deuxièmement, le code de conduite est un document politique rédigé sur une base volontaire. Troisièmement, notre objectif est que les États Membres engagent un processus de formulation de règles internationales relatives à la cybersécurité sur la base du code de conduite. Nous espérons que la communauté internationale parviendra au consensus dans les plus brefs délais.

La Chine fournira au Secrétariat le texte intégral de notre déclaration. Nous espérons qu'il sera affiché sur le site Web de la Première Commission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/67/L.30.

M. Vasiliev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous suivons la formule de travail que vous nous avez proposée, Monsieur le Président. Cette année, en sa qualité de coauteur du projet avec 35 autres États, la Fédération de Russie présente le projet de résolution A/C.1/67/L.30 actualisé intitulé « Progrès dans le domaine de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale ». Le projet de résolution se fonde sur la résolution 66/24, du 2 décembre 2011. Il contient principalement des éclaircissements sur le texte de la précédente version. Dans la partie nouvelle,

l'Assemblée se félicite du démarrage des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale, dont la première séance s'est tenue en août, et dont le mandat consiste à :

« poursuivre l'examen des risques qui se posent ou pourraient se poser dans le domaine de la sécurité de l'information et des mesures collectives qui pourraient être prises pour y parer, y compris les normes, règles ou principes de comportement responsable des États et les mesures de confiance touchant à l'espace informationnel » (A/C.1/67/L.30, par. 4).

Nous espérons que, en continuant de faire fond sur les travaux du précédent Groupe, le Groupe d'experts gouvernementaux actuel mettra au point des mesures concrètes de coopération et de coordination entre les pays dans le domaine de la sécurité informationnelle internationale.

Nous aimerions remercier tous les coauteurs de notre projet de résolution et, compte tenu de l'importance et de l'urgence de cette question, appeler les États qui n'ont pas encore approuvé le projet de résolution à envisager de s'en porter coauteurs. Nous attendons avec intérêt l'adoption du projet de résolution par consensus, comme les années précédentes.

Ma déclaration complète sera mise en ligne sur le site Web.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Trinité-et-Tobago, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/67/L.35/Rev.1.

M. Charles (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : Nous voudrions nous joindre à ceux qui ont présenté leurs condoléances aux populations frappées par l'ouragan Sandy aux États-Unis, ainsi qu'à nos îles sœurs des Caraïbes, Cuba, la Jamaïque et Haïti, que le cyclone a également frappées.

Après le dépôt de notre projet de résolution A/C.1/67/L.35 au Secrétariat, la Trinité-et-Tobago a organisé trois cycles de consultations officieuses et un certain nombre de séances bilatérales en vue d'établir les vues des États Membres sur le projet de résolution, adopté pour la première fois en 2010. Le projet de résolution A/C.1/67/L.35/Rev.1 est le résultat de ces consultations et de ces séances bilatérales. Le Secrétariat

n'a pas encore été en mesure de le mettre en ligne sur QuickFirst en raison des incidences de l'ouragan Sandy.

Trinité-et-Tobago est d'avis que le projet de résolution A/C.1/67/L.35/Rev.1 est un texte clairement fondé sur les compromis et la flexibilité qui reconnaît les diverses positions des États Membres. Comme la Commission le sait, dans un système de multilatéralisme, on n'a pas toujours tout ce qu'on veut. Le texte du projet de résolution A/C.1/67/L.35/Rev.1 est le reflet des vues équilibrées des États Membres.

Nous croyons que d'autres États Membres se porteront coauteurs du projet de résolution. Nous avons déjà reçu les noms de plus de 50 d'entre eux, et la liste est toujours ouverte. Nous espérons que le projet de résolution sera accepté par consensus, comme cela a été le cas en 2010 lors de sa première présentation. Nous afficherons le texte complet sur le site Web QuickFirst.

M. Amano (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à présenter mes sincères condoléances aux familles des victimes de l'ouragan Sandy et dire toute ma sympathie aux autres personnes touchées. Le Japon croit que l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération est à même de permettre la réalisation de progrès vers un monde sûr et pacifique, mais compte tenu des circonstances exceptionnelles dans lesquelles nous nous trouvons, je ne vais pas lire la déclaration que j'ai préparée pour le débat sur ce groupe. Au lieu de cela, je demande que le texte complet de ma déclaration soit affiché sur QuickFirst.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/67/L.54.

M. Gill (Inde) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour présenter, au nom de ma délégation, le projet de résolution A/C.1/67/L.54, intitulé « Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement », sur un point de l'ordre du jour du même nom qui sera inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session.

Ma délégation croit que le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement est un sujet important et dynamique qui affecte les intérêts de tous les États Membres. Il faut donc établir le dialogue et la coopération entre les États Membres afin de trouver une approche viable et tournée vers l'avenir, en tenant compte des tendances actuelles et de l'orientation potentielle à l'avenir. C'est

pourquoi notre délégation compte présenter le projet de résolution A/C.1/67/L.54. Nous espérons que la Première Commission l'adoptera, comme les années précédentes.

D'autres éléments relatifs à la science et à la technique figurent dans notre déclaration complète qui sera soumise au Secrétariat pour être affichée sur le site QuickFirst.

Le Président (*parle en anglais*) : Grâce à la compréhension et à la souplesse des membres, nous pouvons maintenant passer au groupe de questions 6, « Désarmement et sécurité au niveau régional »

M. Cassidy (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. De même que dans la déclaration que nous avons faite au titre du groupe 5, je voudrais demander au Secrétariat d'afficher notre déclaration sur le portail Web de la Commission. La déclaration complète sera distribuée dans la salle.

M. Farghal (Égypte) (*parle en arabe*) : Ma délégation tient d'emblée à souscrire à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous voudrions soulever plusieurs questions figurant dans la déclaration complète du Groupe des États arabes sur le désarmement régional, compte tenu de l'importance que notre Groupe attache à cette question.

Nous voudrions rappeler que les armes nucléaires ont la capacité de provoquer une catastrophe mondiale et de transformer la planète entière en un charnier. À cet égard, le Moyen-Orient est l'une des principales zones de tension et nous voudrions que cette région soit exempte d'armes nucléaires.

Dans l'optique de la mise en œuvre des conclusions de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, le Groupe des États arabes a participé aux débats organisés par le facilitateur de la Conférence et fait de nombreuses propositions.

Nous voudrions mettre en exergue les nombreuses mesures prises par le Groupe des États arabes pour garantir le succès de la Conférence, dont son initiative à l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le Groupe arabe tient à déclarer que tout retard pris dans la tenue de la conférence de 2012 conformément aux conclusions de la Conférence d'examen de 2010 nous fera perdre du terrain en termes de désarmement et

entravera le programme de non-prolifération nucléaire, en particulier au Moyen-Orient, ce qui aura pour conséquence de saper les politiques menées par les États Membres dans cette région.

De l'avis du Groupe arabe, il importe de placer toutes les installations nucléaires au Moyen-Orient sous le régime des accords de garanties et de mettre en œuvre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Israël doit signer ce Traité en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. Nous espérons tenir des négociations sérieuses sur les armes nucléaires et les armes de destruction massive. Nous espérons qu'Israël et les autres pays de la région participeront de manière constructive à cette conférence.

M. Aquino (Pérou) (*parle en espagnol*) : Ma délégation a l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR).

Les membres de l'UNASUR se joignent aux autres délégations pour exprimer leurs condoléances pour les pertes en vies humaines provoquées par l'ouragan Sandy dans de nombreux pays frères. Nous espérons que ces pays surmonteront bientôt les difficultés auxquelles ils sont confrontés aujourd'hui.

Comme vous nous avez demandé d'être brefs, Monsieur le Président, nous voudrions que la déclaration complète de l'UNASUR sur ce groupe soit publiée sur le site Web QuickFirst et soit intégrée dans tout communiqué de presse sur la question.

M^{me} Kennedy (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je souhaite poser une question sur le projet de résolution présenté par mon bon ami, le représentant du Mexique, à savoir le projet de résolution A/C.1/67/L.46 dans lequel il était dit que le nouvel organe proposé serait à même de garantir la disponibilité des ressources. Ma délégation croit comprendre que les instructions exigent que des déclarations soient faites sur les incidences sur le budget-programme lorsqu'il y a de nouvelles incidences financières. J'ai été frappée par cette demande et me suis demandée comment ces ressources seraient disponibles. Si l'intention est de les détourner de la Conférence du désarmement, ce serait préjuger du calendrier de cet organe. Bref, je ne suis pas d'accord et je pense qu'il faut faire une déclaration sur les incidences sur le budget-programme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Secrétaire de la Commission pour des éclaircissements.

M. Cherniavsky (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : Lorsque des projets de résolution ou de décision sont soumis par des délégations au Secrétariat, normalement, ils sont envoyés aux Services de conférence et au Bureau du budget pour qu'ils évaluent les incidences éventuelles sur le budget-programme. Dans le cas d'espèce, le document a déjà été envoyé aux Services de conférence, ainsi qu'au Bureau du budget, dont nous attendons toujours la réponse. Par conséquent, je ne peux dire à ce stade quelles incidences cela pourrait avoir sur le budget-programme. Nous allons probablement recevoir une réponse du Bureau du budget très bientôt. Ce retard est probablement dû à l'ouragan Sandy.

M. AlArfaj (Koweït) (*parle en arabe*) : Pour commencer, nous tenons à présenter nos condoléances à tous ceux qui ont souffert des suites de l'ouragan Sandy.

Nous faisons le vœu d'aider le monde à sortir du cauchemar de la prolifération nucléaire et de le débarrasser à terme des arsenaux nucléaires et des armes de destruction massive.

Notre pays se réjouit à la perspective de la conférence d'Helsinki visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous appelons tous les États parties à participer à cette conférence.

Nous appelons également Israël à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à placer toutes ses installations sous le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

En ce qui concerne le programme nucléaire iranien, l'État du Koweït espère que la coopération se poursuivra entre l'Iran, l'AIEA et les différents pays concernés en vue de mettre en œuvre les instruments internationaux, de dissiper les doutes concernant les objectifs et le caractère de ce programme, d'éliminer la menace que ce programme fait peser sur les États du Golfe et de lever les sanctions en Iran susceptibles d'entraver les efforts régionaux en faveur de la prospérité et du développement. En tout état de cause, l'Iran et tous les pays de la région ont le droit inaliénable d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination.

M^{me} Ledesma Hernández (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine tient à remercier chacun des expressions de solidarité et de sympathie qu'elle a reçues suite aux pertes humaines causées par l'ouragan Sandy et aux nombreux dégâts matériels subis

dans les villes sinistrées. Nous remercions de nouveau les délégations de leur solidarité.

S'agissant des déclarations que notre délégation avait l'intention de prononcer sur les différents groupes thématiques, nous demandons qu'elles soient publiées sur le site Web.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/67/L.6.

M. Moktefi (Algérie) : Je pensais quelque peu improviser, je n'ai pas de texte avec moi. Toutefois, je voudrais présenter officiellement et très brièvement le projet de résolution A/C.1/67/L.6, intitulé « Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée. » Nous demandons un soutien à tous les États Membres pour ce texte qui est généralement adopté par consensus. Il compte environ une cinquantaine de coauteurs, et donc nous attendons un soutien fervent à ce texte.

M. Jabrayilov (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole, je voudrais vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission.

L'Azerbaïdjan s'associe à la déclaration prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous comprenons que le programme est très chargé, et, comme les délégations le savent, il est impossible de prononcer une déclaration en une minute. La version complète de notre déclaration sur le désarmement régional sera donc publiée sur le site Web QuickFirst.

M. Shein (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je serai bref, en disant simplement que nous communiquerons notre déclaration intégrale au Département de l'information du Secrétariat.

M. El Oumni (Maroc) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation appuie la façon dont vous souhaitez procéder. Nous allons mettre par conséquent notre déclaration à la disposition des délégations sur le site Web.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/67/L.38.

M. Aquino (Pérou) (*parle en espagnol*) : Chaque année, ma délégation a l'honneur de présenter, au nom

du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, le projet de résolution A/C.1/67/L.38, intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes », dans lequel est reconnue l'importance du travail effectué par ce Centre dans le cadre des activités visant à renforcer la paix, la stabilité et la sécurité dans la région.

Nous demandons à ce que la version intégrale de la déclaration de notre délégation sur ce groupe thématique soit publiée sur le site Web QuickFirst.

M. Najafi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous allons transmettre au Secrétariat notre déclaration intégrale concernant ce groupe de questions, « Désarmement et sécurité au niveau régional », afin qu'elle figure dans le communiqué de presse.

Nous aimerions faire simplement une observation concernant la conférence qui doit se tenir à Helsinki en 2012. À notre avis, il s'agit d'une conférence du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), dont la tenue a été décidée par les États parties au TNP et dont les facilitateurs doivent uniquement faire rapport aux Conférences d'examen du TNP de 2012 et de 2015. Cette conférence ne procède pas d'une décision de l'ONU et ne saurait être considérée comme une réunion des Nations Unies. Il n'existe aucune résolution de l'ONU relative à cette conférence. La conférence de 2012 doit donc être considérée comme une enceinte subsidiaire de la Conférence d'examen du TNP. Par conséquent, toutes les règles applicables à la Conférence d'examen du TNP doivent s'appliquer à la conférence de 2012. Les décisions qui ont déjà été prises par consensus par les États parties au TNP doivent constituer la base de toutes les décisions qui seront prises à cette conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant passer aux questions relevant du groupe 7, « Mécanisme de désarmement ».

Je donne la parole au représentant de l'Indonésie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/67/L.14 et le projet de décision A/C.1/67/L.58.

M. Cassidy (Indonésie) (*parle en anglais*) : Comme pour nos deux précédentes déclarations, nous voudrions que le texte intégral de celle-ci soit publié sur le site QuickFirst et repris dans le communiqué de presse relatif à la séance d'aujourd'hui.

Le Mouvement des pays non alignés va présenter deux projets au titre du groupe de questions 7.

Le premier est le projet de décision A/C.1/67/L.58, intitulé « Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ». Le second est le projet de résolution A/C.1/67/L.14, intitulé « Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement ».

Le Mouvement prie les membres d'appuyer pleinement ces deux projets.

M. Abdelhalek (Égypte) (*parle en arabe*) : Ma délégation souscrit à la déclaration du représentant de l'Indonésie, qui s'est exprimé au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous voudrions nous aussi que la version intégrale de notre déclaration soit publiée sur le site QuickFirst, ainsi que cela a déjà été fait pour les deux déclarations que nous avons prononcées au nom du Groupe des États arabes.

Brièvement, en ce qui concerne le groupe de questions 7, notre groupe appuie le mécanisme pour le désarmement et le mandat confié à l'ONU, et notamment à la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Une nouvelle session extraordinaire pourrait donc permettre de modifier ce mécanisme. Par conséquent, le Groupe des États arabes est favorable à la tenue d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, conformément à la proposition du Mouvement des pays non alignés.

La Conférence du désarmement doit jouer pleinement son rôle à cet égard. L'impasse dans laquelle elle se trouve actuellement ne signifie pas que la Conférence elle-même est défectueuse. Le problème est davantage lié à un manque de volonté politique de la part des principaux pays membres de la Conférence. Ma délégation tient donc à signaler que nous ne pouvons privilégier une question par rapport aux autres, et que les efforts de non-prolifération ne doivent pas intervenir aux dépens d'un désarmement nucléaire complet. Nous appelons à l'arrêt de la production de matières fissiles afin que le monde soit débarrassé du type d'armes fabriquées avec ces matières.

M. Román-Morey (Pérou) (*parle en espagnol*) : Comme pour le précédent groupe de questions, les États membres de l'Union des nations de l'Amérique du Sud demandent à ce que la version intégrale de leur déclaration sur ce groupe de questions soit publiée sur le site QuickFirst.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne, qui dispose d'une minute.

M. Kos (Union européenne) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Plusieurs autres pays s'associent à cette déclaration.

Premièrement, je présente nos condoléances aux familles des victimes de l'ouragan Sandy. Par ailleurs, j'appuie la « formule Sandy » proposée par le Président. Je vais donc être très bref.

Nous allons distribuer la version intégrale de notre déclaration dans la salle de conférence. Nous prions le Secrétariat de le publier sur le site QuickFirst.

À ce stade, je voudrais dire que nous sommes convaincus qu'il est plus important que jamais de disposer d'un mécanisme de désarmement qui fonctionne correctement. Aussi regrettons-nous que les organes, de délibération aussi bien que de négociation, mis en place sous les auspices de l'Assemblée générale n'arrivent pas à s'acquitter du mandat convenu.

Notre position détaillée concernant la Première Commission, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement figure dans la version intégrale de notre déclaration.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/67/L.46.

M. Langeland (Norvège) (*parle en anglais*) : La déclaration de mon pays a été distribuée aujourd'hui. Premièrement, ma délégation, au même titre que les autres, tient à exprimer ses plus sincères condoléances suite aux pertes en vies humaines causées par l'ouragan Sandy. Ma délégation s'en tiendra à la formule proposée et sa déclaration sera distribuée à toutes les délégations. Enfin, ma délégation juge encourageant que la présente session de la Première Commission, plutôt que de se contenter de simples paroles, s'efforce de remédier concrètement à la situation dans laquelle se trouve le mécanisme intergouvernemental en place. Nous espérons que le projet de résolution A/C.1/67/L.46 pourra être adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au Secrétaire de la Commission, qui va expliquer le déroulement de nos travaux demain, j'informe les membres de la Commission qu'avant de nous prononcer sur les points inscrits au programme de

demain, nous entendrons les orateurs restants au titre du groupe de questions 7.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire de la Commission.

M. Cherniavsky (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : Les délégations ont reçu le document officieux n°1, qui contient la liste des projets de résolution sur lesquels la Commission se prononcera demain. Avec la permission du Président, je voudrais indiquer que je viens d'être informé que les auteurs du projet de résolution A/C.1/67/L.36 souhaitent reporter le vote sur ce projet. En conséquence, les délégations sont priées de rayer le projet de résolution A/C.1/67/L.36 du groupe de questions 4. Par ailleurs, les titres des groupes de questions n'appellent pas d'explication.

J'attire également l'attention des membres de la Commission sur le document distribué en même temps que le document informel n° 1, dans lequel figurent les règles de base régissant la prise de décisions sur les projets de résolution. Ce document, qui a une très longue histoire, explique en détail la manière dont nous allons procéder.

Premièrement, toutes les délégations auront la possibilité d'expliquer leur position avant et après que la Commission se soit prononcée sur les projets de résolution, conformément à la pratique établie. Ces explications interviendront avant et après la prise de décisions sur chaque groupe de questions, et non avant et après que la Commission se prononce sur un projet de résolution donné. C'est l'une des méthodes adoptées par la Commission pour accélérer ses travaux.

J'attire également l'attention des membres de la Commission sur la disposition spéciale relative aux explications de position des délégations avant et après la décision sur les projets de résolution. Comme le savent les délégations, le document A/67/250 définit les paramètres relatifs au déroulement de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Dans un des paragraphes concernant les explications de vote, il est stipulé que les délégations doivent, conformément à la pratique établie, n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière.

La Commission a clairement entendu l'appel lancé par son président aux délégations afin que, dans toute la mesure du possible, elles exercent ce droit en séance plénière, et ce, en raison des difficultés actuelles qui

nous obligent à revoir notre organisation logistique et la manière dont nous gérons le temps dont nous disposons.

Nous prions également les délégations qui entendent demander un vote enregistré de le signaler suffisamment tôt au Secrétariat, afin que nous puissions prendre les dispositions nécessaires à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons épuisé le temps qui nous était imparti pour la présente séance. Je propose de lever maintenant la séance. Je crois comprendre que plusieurs participants vont rentrer chez eux alors que l'électricité n'y est pas rétablie. C'est également mon cas.

La séance est levée à 18 heures.